

AR Prefecture017-200041614-20240305-2024_03_17-DE
Reçu le 20/03/2024Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 5 mars 2024
DELIBERATION n°2024_03_17**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR CREDITS DE PAIEMENT N°2023-01
NOUVEAU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	33	38	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX -- Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Didier BARREAU - Christelle GRASSO - Barbara GAUTIER - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Martine LLEU (a reçu pouvoir de Denis DUBOURGNOUX) - Marylise BOCHE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Younes BIAR - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présent/ Membre suppléant : Yannick BODAN			
Absents : Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Philippe BODET, Jean-Yves ROUSSEAU, Laurent ROUFFET, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY, Sylvie PLAIRE			

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN
Convocation envoyée le : 22 février 2024
Affichage de la convocation le : 22 février 2024

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 20 MARS 2024
n°: 017-200041614-20240305-2024_03_17-DE
Date de publication sur le site Internet : 21 MARS 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240305-2024_03_17-DE
Reçu le 20/03/2024

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR CREDITS DE PAIEMENT N°2023-01 -
NOUVEAU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE AUNIS SUD**

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2023-09-08 du 18 septembre 2023 approuvant l'autorisation de programme n°2023-01 Nouveau Conservatoire de Musique Aunis Sud,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 février 2024,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2023-01 nouveau conservatoire de musique Aunis Sud et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2024 et 2026 :

AP/CP n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	6 992,84 €	354 500,00 €	2 435 700,00 €	416 810,00 €	3 214 002,84 €
Recettes prévisionnelles	6 992,84 €	354 500,00 €	2 435 700,00 €	416 810,00 €	3 214 002,84 €
- Autofinancement	6 992,84 €	354 500,00 €	345 700,00 €	200 810,00 €	908 002,84 €
- Emprunt			2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
- Subventions			90 000,00 €	216 000,00 €	306 000,00 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme n°2023-01 nouveau conservatoire de musique Aunis Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2023-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	6 992,84 €	354 500,00 €	2 435 700,00 €	416 810,00 €	3 214 002,84 €
Recettes prévisionnelles	6 992,84 €	354 500,00 €	2 435 700,00 €	416 810,00 €	3 214 002,84 €
- Autofinancement	6 992,84 €	354 500,00 €	345 700,00 €	200 810,00 €	908 002,84 €
- Emprunt			2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
- Subventions			90 000,00 €	216 000,00 €	306 000,00 €

AR Prefecture

017-200041614-20240305-2024_03_17-DE
Reçu le 20/03/2024

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 11 mars 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.